

14ème législature

Question N° : 45002	De M. Éric Ciotti (Union pour un Mouvement Populaire - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Transports, mer et pêche		Ministère attributaire > Transports, mer et pêche
Rubrique > transports par eau	Tête d'analyse > transports maritimes	Analyse > flotte de commerce française. rapport. recommandations.
Question publiée au JO le : 03/12/2013 Réponse publiée au JO le : 25/02/2014 page : 1904		

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur les propositions formulées dans le rapport d'Arnaud Leroy, sur la compétitivité des services et transports maritimes. Ce rapport dresse un constat lucide sur l'état de la flotte de commerce française. Dans un contexte de concurrence internationale renforcée, la flotte de commerce française est fragilisée et ne pourra plus, si rien n'est fait, conserver ce qui fait sa force : une expertise maritime reconnue ainsi qu'un ensemble de professionnels qualifiés (navigants comme sédentaires) et de navires performants. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui donner son avis sur la proposition formulée dans le rapport consistant à mettre en place à l'ENSM un cursus spécialisé en matière de travaux maritimes (Offshore, EMR, etc.) et à permettre à l'ENSM de réussir sa rénovation.

Texte de la réponse

Le développement de nouvelles formations d'ingénieurs, para-maritimes et internationales telles que la formation de chefs de quart internationaux ou de différents masters (énergie-propulsion marine ; offshore ; management) est complémentaire et doit mettre en valeur et tirer les bénéfices de l'excellence des formations enseignées au sein de l'École nationale supérieure maritime (ENSM). Ce développement prévu s'inscrit en cohérence avec les propositions du rapport Leroy.